

Département de la Meuse.

Arrondissement de Bar-le-Duc.

Monographie
de la Commune de Villers-le-Sec.
par M. George, Instituteur.

Table.

Nom et Étymologie :	pages :	1.
Géographie :		1.
Topographie :		1.
Géologie :		2.
Climat :		2.
Curiosités naturelles :		3.
Flore et faune :		3.
Population :		3.
Agriculture :		4.
Industrie :		5.
Commerce :		5.
Monuments :		6.
Hygiène :		7.
Histoire :		7.
Instruction :		11.
Usages de la vie privée et publique :		12.
Plan de territoire :		15.

Commune de Villers-le-Sec. ⁽¹⁾

Nom de la Commune, en français: Villers-le-Sec, qui se prononce Vi-lé-le-Sec. Les étrangers disent volontiers Vil-lère-le-Sec; de même, les employés du chemin de fer, lorsqu'ils annoncent la halte.

En patois: Villers-le-Sec se dit Ville' (tout court).

Avant 1789. - Dans les registres de l'état civil, on écrit tout d'abord Villier-le-Sec...; puis vers 1^{re} 00, Villier-le-Sec; ce n'est qu'en 1800 que l'on écrit comme aujourd'hui Villers-le-Sec.

Étymologie probable: Villa, ferme, campagne à l'air sec.

Geographie.

Position de la Commune. - La Commune de Villers-le-Sec, située par $3^{\circ}0'52''$ de longitude Est. et $48^{\circ}55'55''$ de latitude Nord, a une altitude de 322 mètres. Elle est à 1,3 KM de Montiers-sur-Saulx, son chef-lieu de canton, à 23 KM de Bar-le-Duc, son chef-lieu d'arrondissement et de département, et, par chemin de fer, à 277 KM de Paris et à 110 KM de Nancy.

Limites et aspects du territoire. - Villers-le-Sec est limité par les communes de Ligny-en-Barris à l'ouest et au nord, Girvaumont et Longvaux à l'est, Nantais au sud-est, Héville au sud et Dammarie-sur-Saulx au sud-ouest.

Le territoire, peu accidenté, est d'un aspect borné, parce qu'il est entouré de forêts qui interceptent la vue.

Topographie. - Villers-le-Sec est bâti sur le plateau entre Ornain et Saulx. Son territoire est peu accidenté et ne possède ni collines, ni vallées nettement tranchées. Le sol ressemble à de légères ondulations et le point culminant n'est que de 5 à 6 mètres plus élevé que le village.

Hydrographie. - L'hydrographie de Villers-le-Sec se

bonne à peu de chose : une mare et quelques réservoirs anciens rontoirs, servant actuellement de lavoirs. L'eau de cette mare et de ces rontoirs provient d'infiltrations à travers les couches terrestres. Quoique la commune soit appelée Villers-le-Sec, on y manque rarement d'eau, car elle possède une cinquantaine de puits, tant publics que privés, ce qui porte à croire qu'une nappe d'eau s'étend sous le village à une profondeur variant de 20 à 30 mètres.

Géologie - Le sol du territoire de Villers est argilo-calcaire. L'argile domine dans certaines parties; dans d'autres au contraire, le sol est sablonneux avec un sous-sol argileux. Vers l'ouest et le sud-ouest, la terre est ferrugineuse: ce sont les anciennes minières. Vers l'est et le nord-est, le calcaire domine et là se trouvent quelques carrières de bonnes pierres de route ou de moellons assez durs.

Climat. - Comme tous les lieux élevés, Villers-le-Sec ressent les moindres changements de température. Les hivers sont froids, la neige y fond lentement et le vent l'accumule dans les bas-fonds. Par contre, les étés y sont d'une température relativement basse, la chaleur étant affaiblie par les vents qui balayent sans cesse le plateau.

Les pluies y sont fréquentes; les nuages, attirés par les forêts, y crévent souvent, et le moindre orage produit des averse abondantes, mais de courte durée. Les orages sont peu fréquents; on attribue leur éloignement à la forêt, laquelle, garnissant les revers sud-ouest et nord-ouest du plateau, coupe ces orages, les rejette vers la vallée de l'Orge et vers celle de la basse Saulx. Villers se trouve ainsi préservé de leurs ravages. Par suite, les trombes, les cyclones, la grêle y sont rares et aucun

Comme on le voit, de 1851 à ce jour, la population va décroissant. Elle progresse de 1881 à 1886, grâce à des ménages d'ouvriers qui sont venus se fixer dans la commune lors de la construction du chemin de fer de Nais à Gué et qui y sont demeurés pour la construction de la route de Villers à Dammouré. Ces ménages aujourd'hui ont quitté Villers et la population est inférieure à 400 âmes.

Toutes les maisons de la commune sont des maisons de culture, avec corps-de-logis, engrangements, écuries, etc. Elles sont construites en pierre et couvertes de tuiles. On peut les ranger en deux catégories: les anciennes constructions et les nouvelles constructions. Dans les anciennes constructions, les engrangements, écuries, stables, etc, précèdent l'habitation; dans toutes, on traverse la grange pour arriver à la cuisine et aux autres pièces donnant sur le jardin.

Dans les nouvelles, l'habitation (Chambres, cuisine, etc) va d'un bout à l'autre de la construction et la partie non habitée est à droite ou à gauche de la première. Cette dernière manière de construire est bien préférable à la première, l'habitation est plus saine, car elle reçoit plus d'air et de lumière; on peut aussi la tenir plus propre, n'allant pas directement de l'écurie ou de l'étable dans les pièces habitées.

Deux maisons seulement sont à un étage; toutes les autres n'ont que le rez-de-chaussée, comme il arrive d'ailleurs dans les maisons de culture où l'on remise volontiers les denrées au-dessus des pièces que l'on habite.

Agriculture: - La surface totale du territoire est de 699 hectares 50 ares 51 centiares. Celle affectée aux

Diverses cultures se décomposent de la manière suivante:
 Céréales et autres farines alimentaires: 410 hectares;
 cultures potagères et maraîchères: 62 HA 9175; prairies
 artificielles: 80 HA; bois et forêts 54 HA; landes et
 fûches 4 HA 1303.

Années.	Céréales et autres farines.	Cultures potagères et maraîchères.	Prairies artificielles.
	Hectolitres.	Quintaux.	Quintaux.
1800.	3150.	1640.	70.
1850.	"	"	"
1860.	5440.	2400.	"
1870.	4380.	3150.	"
1880.	8150.	7500.	6725.
1887.	6060.	1250.	5500.

Industrie. - La commune possède 111A 2424 de
 mines abandonnées depuis environ 1 dizaine d'années.
 La mine, à gangue argileuse, avait un écoulement
 assuré à l'usine de Dammarie-sur-Saône, mais ne
 pouvait fournir une fonte marchande qu'autant qu'elle
 serait fondue au bois. Or, depuis dix ans, l'industrie
 tend à substituer le coke au charbon de bois, de sorte
 que les minerais du pays sont abandonnés et que
 maintenant on utilise les minerais étrangers.

Le territoire de la commune possède trois petites
 carrières particulières, d'où l'on extrait la pierre commune
 pour le service vicinal; au besoin les moëllons
 pourraient servir à la construction.

Commerce. - Le Commerce de Villers se réduit
 à l'exploitation des bois. Trois marchands de bois ont
 leur domicile à Villers et exploitent les coupes voisines

de la localité. Quand les coupes exploitées sont de proximité, les transports sont faits par les cultivateurs du pays. Anciennement le transport du minerai occupait constamment quelques voituriers.

Quant aux produits de la culture, ils donnent lieu à peu de transactions commerciales. La comparaison entre l'étendue du territoire (700 HA en chiffres ronds) et le chiffre de la population (400 habitants), montre que tous les produits sont consommés sur place. L'excédent des produits, quelques hectolitres de blé, est vendu dans les villages voisins, à Menancourt principalement. Les prix de ces produits agricoles suivent les cours commerciaux. Aucun document ne relate ces prix.

La commune de Villers-le-sec est reliée aux communes voisines par les chemins suivants de grande communication N°5 de Ligny-en-Barrois à Montiers-sur-Saône; d'intérêt commun N°11, du Barchon à Héville, et vicinal ordinaire de Villers-le-sec à Girvaux. Tous ces chemins sont dans un bon état seul, l'entretien des chemins ruraux laisse à désirer. Depuis trois ans, le territoire est traversé de l'Ouest à l'Est par le chemin de fer d'intérêt local de Nays à Qui. Le village est desservi par une halte. Le commerce local profite peu de cette voie ferrée, car la halte n'est pas ouverte au service des marchandises.

Administration communale. — La population de la commune étant inférieure à 500 habitants, le Conseil municipal n'est composé que de dix membres.

Monuments, curiosités archéologiques. — Le seul monument, digne de ce nom, dans un petit village, est l'église. Celle de Villers fut reconstruite en 1840 sur l'emplacement de l'ancienne qui datait du XIII^e siècle. Aucune doue certaine ne fait connaître ce qu'était cette ancienne

-7-

église. En mairie, une pièce seule indique: « l'ancienne
église, trop petite, fera place à une plus grande. »

Une ruelle couverte, qui s'effondre aujourd'hui,
porte le nom de « Portelle ». Elle semble avoir été l'entrée
de l'habitation des anciens maîtres du village; car la
ruelle qui y fait suite s'appelle « Ruelle derrière la
cour ». Rien n'indique où se trouvait « cette cour ».

Conditions hygiéniques de la localité. — Villers-le-Sec,
village élevé, à proximité d'une forêt, pourrait servir,
surtout pendant la belle saison, de lieu de rendez-vous
aux personnes délicates et de faible constitution.

Le grand air, un peu vif cependant, leur fait grand
bien. Jamais on ne signale de maladies épidémiques,
malgré un réservoir d'eau pluviales qui occupe le
centre du village et qui, durant les étés chauds et
secs, pourrait devenir un foyer d'infection. Mais les
vents et les courants d'air qui règnent constamment,
balayent tous les miasmes. La population compte
beaucoup de septuagénaires et d'octogénaires.

Histoire.

Villers-le-Sec n'a point d'histoire. Si loin que
l'on remonte dans les archives, aucun renseignement
n'est fourni sur l'histoire du pays. Tout porte à
croire que Villers-le-Sec existait au temps de la
grandeur de Nasium; car la patronne de Villers, sainte
Libaire, martyrisée à Grand (Vorges), se trouvant à
Nasium, vint rendre visite au prêtre de Villers et
laisser au village un tel souvenir de douceur et de
charité, qu'à sa mort ce fut un deuil pour la
paroisse, qui, depuis, la vénère.

Villers était alors traversé par deux voies
romaines. La première, dont on voit encore des vestiges

dans la forêt de Signy, à 1500 mètres de Villers, allait de Nasium à Jourville. La seconde, dont l'emplacement est aujourd'hui inconnu venait de Sauvoy ou Sauvigney rejoindre la première à Villers. Le point de jonction se trouvait à environ trois cents mètres au sud-est du village actuel.

Villers-le-Sec fut plusieurs fois détruit. Il fut incendié par les Lorrains en même temps que Le Bouchon et Fouchères; le village actuel fut reconstruit quelques mètres au sud de l'ancien, car des propriétaires, défonçant des champs à 20 Mètres au nord, y ont découvert des fondations et des pierres brûlées. D'autres propriétaires, réparant leurs maisons et creusant des caves, ont trouvé des boulets et des débris de fusils. Où venaient-ils? On ne possède à ce sujet aucune donnée sérieuse. Il en est de même de la découverte d'une quantité de parcelles métalliques trouvées dans la cave d'un autre cultivateur qui y creusait un puits. Ces parcelles provenaient-elles d'une fonderie ou d'un atelier quelconque? On l'ignore.

Aucune pièce ne mentionne si Villers possédait des seigneurs. Seul le registre des mariages de 1692 porte ceci: — «Depuis cette année, 1692, jusqu'à celle de 1698, les mariages sont écrits dans les registres de papier timbré que les Français avaient introduit pendant qu'ils occupaient la Lorraine.»

Cette note indique que le village de Villers-le-Sec suivait le sort de la Lorraine. Le même registre des mariages (registre timbré) porte cette autre note, qui est une conséquence de la première. — «L'an 1698, le duc de Lorraine étant rentré dans la possession de ses États, on a cessé de se servir de papier timbré que les Français avaient introduit et ordonné pendant qu'ils

-9-

« étaient emparés de la Lorraine, telles ont qu'il juroient »
« avoir recours à l'autre registre que j'avois préparé et »
« sur lequel j'écrivois auparavant que les Français »
« eussent ordonné de se servir de papier timbré. »

(C. Barat, le servent)

Comme on le voit Villers-le-Sec appartenait au duc de Lorraine à la fin du XVII^e siècle. Pendant l'occupation française, le nommé Jacques Bricote cumule les fonctions de mayor pour son altesse royale. Il cumule ses fonctions en 1699, mais rien n'indique au vain de qui.

En 1705, Villers paraît appartenir à plusieurs comtes ou le village passe sous l'autorité de comtes différents; le 9 février 1705, Claude Nicolas de Bernis, meurt mayor pour le seigneur comte de Nigny; le 27 juillet 1710 le nommé Jacques Guist signe les registres comme mayor pour le duc de Luxembourg; enfin, le 6 janvier 1716, Claude Bricote signe comme mayor pour le comte de Cousance. Ce Claude Bricote cumule les fonctions de mayor et de recteur d'école.

En ce qui concerne l'histoire contemporaine, les anciens du village ne citent aucun fait s'y rattachant. La Révolution, l'Empire passent inaperçus ou du moins rien ne fait mention de cette époque. On ne remarque les changements survenus dans la forme du gouvernement que par les formules du serment que prêtent les autorités communales nouvellement constituées.

En 1814, l'armée étrangère, qui occupait Nigny en Barrois et Germainval, ne paraît point à Villers qui n'eut à fournir que de faibles réquisitions.

D'ailleurs les changements de gouvernements et de politique inquiètent peu les habitants de Villers-le-Sec, occupés constamment dans les bois. Aussi la vie s'écoule-t-elle tranquillement pour eux jusqu'en 1870. A cette

époque, les annonces d'une guerre prochaine avec l'Allemagne sont, comme partout, accueillies avec grande confiance. Le départ des soldats de la Mobile donne lieu à une petite manifestation patriotique. Comme partout aussi, arrive vite le désenchantement; car le 19 août, 50 hommes du 2^e régiment de Hussards prussien se montrent à Villers et réquisitionnent 50 bottes de foin et 50 bottes de paille, plus une vache; au total pour une somme de 420 francs.

Le 20 août quelques hussards viennent chercher 1 vache et de l'avoine, le tout estimé 275 francs.

Le 21 août arrivent des Dragons et de l'artillerie qui couchent à Villers et y font une dépense de 543 francs.

Jusqu'au 24 8^h la commune ne voit aucun ennemi, mais la préfecture allemande ordonne des réquisitions de paille, de foin, d'avoine et de lard, conduites les unes à Ligny, les autres à Bar, le tout s'élevant à la somme de 1903 francs.

Les 24 8^h et 5 9^h des détachements d'artillerie cantonnent à Villers et y consomment pour 675 francs d'avoine.

Le 7, le 8 et le 10 novembre, 289 hommes d'artillerie et d'infanterie séjournent au village et, nourris au frais de la commune, dépensent 2210 francs. Après ces dates, la commune ne voit plus de troupes, ce qui ne l'empêche pas d'être réquisitionnée pour une somme de 2483 francs; les plus fortes réquisitions ont été celles du 29 novembre 1870 et du 7 mars 1871. Des chevaux et des voitures furent chargés du transport des dites réquisitions et des cultivateurs les conduisirent à Ligny, à Bar, à Saint-Dizier et même à Pol-Pithiviers.

En outre de fortes amendes furent infligées à la commune pour faits graves accomplis contre les Allemands. Ainsi le 3 novembre 1870, une somme de 7000 francs est réclamée à Villers pour sa quote-part dans la contribution de 100.000 francs demandée à la suite d'une attaque des

11.

francs-tireurs sur la route de Saint-Dizier, attaque dirigée contre un détachement du génie allemand occupé à réparer le télégraphe reliant Ligny à Saint-Dizier.

Cette contribution de 7000 francs a été réclamée le 19th par un détachement ennemi qui a emmené comme otages les conseillers Maas Claude et Requier, Jean Sierre. Le 5, la somme ayant été versée, ces deux otages furent mis en liberté.

Vainement le Conseil d'abord adressa une réclamation au gouverneur général à Nancy, la somme exigée ne fut jamais remboursée.

À la suite de la destruction du pont de Fontenoy, la commune fut encore imposée pour une somme de 3056^{fr.}. Toutes les réquisitions et les contributions de guerre firent monter le chiffre de la dépense à la somme de 21535 francs. Cel fut, pour une commune de 480 habitants, le résultat des trois années 1870 et 1871.

Instruction. — Toute la population sait lire, écrire et compter; quelques femmes âgées seulement ne savent plus rien. Comme illettrés, la commune ne possède qu'un homme de 36 ans qu'une maladie a rendu presque muet. Malheureusement on parle peu le français; toutes les personnes âgées, les jeunes gens eux-mêmes parlent patois et un patois traînant et lourd.

L'instruction est donnée aux enfants dans trois écoles publiques: école maternelle, école de filles, école de garçons. L'école spéciale aux garçons a toujours été dirigée par des instituteurs laïques. En novembre 1862, deux personnes charitables firent à la commune une donation de 430 francs de rente pour la garde des malades, l'instruction des jeunes filles et la garde des jeunes enfants. Depuis cette époque, l'école maternelle et l'école spéciale aux filles sont dirigées par des congréganistes (sœurs de St Charles de Nancy jusqu'en 1887; sœurs de St Joseph

de Verdun depuis 1887. Les bâtiments scolaires sont séparés.

Usages de la vie privée et publique — Tous les vieux usages répandus dans les pays lorrains disparaissent peu à peu des mœurs. L'intérieur des maisons est aménagé avec goût; les vieux meubles ont presque partout disparus; presque plus de chaises de bois; chez les anciens du village on trouve encore de ces lits - alcôves et de ces vastes étagères garnies d'assiettes et de plats enjolivés ou à ramaiges.

La mode elle-même, qui pénètre maintenant partout, a pris possession du costume. Les femmes âgées seules portent encore les vieux jupons et les châles courts à ramaiges. Les coiffures de lingerie cèdent moins vite la place aux chapeaux, portés seulement par les jeunes filles et les jeunes femmes.

Peu d'hommes portent des blouses; celles-ci restent le vêtement de travail et sont remplacées le dimanche par les paletots et les pardessus.

On fait généralement trois repas par jour: on déjeune le matin du café au lait dans presque tous les ménages; on dîne à midi soupes et légumes au lard, au beurre pendant la semaine, à la viande le dimanche; à la tombée de la nuit on soupe. Beaucoup de ménages pauvres font encore une soupe pour le repas du soir, mais la généralité mange des légumes. Dans presque toutes les maisons, une salade termine tous les jours ce repas du soir.

Depuis 1870, on se réunit peu dans les familles; cependant le soir du mardi gras, les parents et amis font un repas pour lequel chacun apporte son contingent de victuailles. Quelques familles ont conservé l'habitude de se rassembler quand on tue un porc; cette habitude tend à disparaître.

Les nouveaux-nés sont généralement baptisés le dimanche qui suit leur naissance; l'usage des repas de famille à cette occasion disparaît peu à peu. Depuis quelques années aussi, on prend l'habitude de ne faire baptiser l'enfant qu'après le rétablissement de la mère. A l'occasion du baptême, la vieille coutume de lancer des dragées aux enfants existe toujours, et les parrains et marraines prennent plaisir à voir les enfants se rouler et se disputer des dragées, qu'ils ont eu soin de lancer dans les endroits malpropres.

Les filles qui accompagnent un mariage sont de deux sortes: les fiançailles et le mariage. Le jour des fiançailles, jour de la demande en mariage, les jeunes gens, amis des futurs époux, tirent en leur honneur quelques coups de fusil. Les parents, réunis, leur offrent à boire. Le jour du mariage, les mêmes jeunes gens annoncent par des coups de fusil, le départ des mariés pour la mairie, pour l'église et enfin leur sortie de l'église. En sortant de la messe, les jeunes filles reconduisent la mariée chez ses parents, l'embrassent et reçoivent, des mains de la mariée même, une part du gâteau. Au repas du soir, les mariés invitent au dessert les jeunes gens qui ont tiré des coups de feu en leur honneur, on chante puis on se dirige vers le bal, où l'on passe volontiers la nuit. Peu à peu l'habitude de porter le vin chaud aux mariés à la sortie du bal disparaît. Presque toujours, les fils qui accompagnent un mariage durent deux jours.

Il y a peu à dire sur les enterrements auxquels on n'assiste pas beaucoup. Quand le corps est descendu dans la fosse, dis que le clergé s'est retiré les porteurs: des jeunes gens ou des jeunes filles d'après le sexe de la personne décédée entourent le

« Sabat Mator » Pendant dix semaines, le dimanche, à la sortie de la messe, les mêmes jeunes gens se rendent sur la fosse, et, en présence des parents, renouvellent ce chant.

Le jour de l'enterrement, après l'office, les proches parents et les membres de la famille qui n'habitent point le pays mangent ensemble et terminent le repas frugal par la récitation du psaume « De Profundis, avec les oraisons pour les défunts » En mémoire du défunt, la famille fait chanter deux services, l'un à la quarantaine, l'autre au bout de l'an.

L'antique jeu de quilles a disparu de Villers. Les jeunes gens jouent plus volontiers aux billards et les hommes âgés affectionnent les cartes.

La jeunesse danse peu. Le jour de la fête seulement, il y a bal. Le jour d'un mariage et le lendemain, les jeunes gens sont invités au bal par les mariés.

A Villers le 26th 1888.

L'Instituteur,

A. Pige.

